

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 831

Artikel: Un digne représentant des milieux d'affaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NZZ. Et Paolo Bernasconi de citer un document rare et resté confidentiel jusqu'ici: une lettre adressée au Conseil d'Etat du Tessin le 12 février 1980 par le directoire de la Banque nationale et signée Fritz Leutwiler et Pierre Languetin (en français dans le texte):

«Dans ces circonstances, les attaques dont M. Bernasconi fait l'objet dans la presse depuis quelques semaines ne peuvent manquer de nous inquiéter. Sans vouloir prendre position sur les divers reproches qui sont adressés au Procureur du Sottoceneri, la Direction générale estime qu'il serait vivement regrettable de voir la lutte contre la criminalité économique entravée, que ce soit au Tessin ou ailleurs, par des campagnes diffamatoires orchestrées, qui sont dirigées contre certains représentants de la justice.»

Il rappelle également avoir dénoncé les méthodes de la *Gazzetta* devant le comité radical tessinois, avec pour résultat deux demandes d'exclusion présentées par... Franco Masoni, qui toutefois n'a pas

réussi à convaincre ses collègues de parti, pas plus que son journal n'a été entendu quand il demanda, en désespoir de cause, la suspension de Bernasconi de son office de procureur.

Manifestement plus soucieux de rapporter des faits peut-être oubliés que de chercher des noises à son pourfendeur, Paolo Bernasconi conclut avec lucidité que «la fonction de procureur sur une place financière ressemble à la traversée d'un champ de mines» et que les campagnes orchestrées par Franco Masoni ont contribué à rendre sa charge encore plus lourde... ce qui apparemment ne l'a pas empêché de la mener avec un brio et une probité dont la Commission fédérale des banques ne pourrait que s'enrichir.

MAM

LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ

Pourquoi les cantons n'en veulent pas

Parfaite concordance des points de vue: à une semaine d'intervalle la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et l'Union des centrales suisses d'électricité se déclarent favorables à un article constitutionnel sur l'énergie mais rejettent rigoureusement l'idée d'une loi sur l'économie électrique.

Une concordance qui n'est guère étonnante quand on connaît les rapports financiers et personnels étroits qui lient gouvernements cantonaux et producteurs d'électricité. Le *Tages Anzeiger* du 23 août rappelle que les 170 conseillers d'Etat des cantons suisses occupent 149 postes d'administrateurs dans 48 sociétés d'électricité. Formellement ils y représentent leurs cantons respectifs mais, à considérer leurs prises de positions et la large autonomie dont ils disposent face au Parlement et aux opinions publiques cantonales, on doit plutôt les tenir pour des porte-parole de l'économie électrique, pour leur plus fidèle soutien politique. Pouvoir et argent sont à coup sûr le ciment de ces liens privilégiés. Les collectivités publiques ont le

monopole de la distribution de l'énergie électrique, qu'elles exercent elles-mêmes ou qu'elles concèdent. Dans ce domaine, pas de concurrence: choisir l'électricité — mais y a-t-il choix? — c'est se soumettre aux conditions unilatérales d'un seul distributeur. Dès lors, collectivités publiques et distributeurs — ce sont souvent les mêmes — ont un intérêt commun à consolider leur pouvoir sur le marché de l'énergie. Il faudrait faire un jour l'addition des millions qui tombent chaque année dans les caisses publiques du fait de cette participation à la production et à la distribution de l'électricité. Une situation qui explique le peu d'intérêt des pouvoirs locaux à agir vigoureusement — par exemple par le biais des tarifs — pour minimiser la consommation électrique: pourquoi restreindre son chiffre d'affaire et laisser la place à des énergies alternatives qu'on ne contrôle pas? Un raisonnement qui permet de comprendre l'extrême réticence des distributeurs à reprendre l'électricité des petits producteurs à un prix raisonnable et donc à décentraliser et à optimiser la production électrique.

D'où l'opposition farouche à une législation fédérale sur l'électricité qui pourrait limiter cette grande liberté d'action et mettre en péril les avantages du monopole. Mais alors pourquoi un soutien au projet d'article constitutionnel? L'engagement est ici peu contraignant: la procédure durera des années et des années encore pour voir apparaître les lois et ordonnances d'application. Un délai qui pourra être mis à profit pour rester passif en matière d'économie d'énergie — c'est l'affaire de la Confédération! Une loi sur l'électricité, par contre, pourrait rapidement déployer ses effets. Cantons et producteurs d'électricité, par leur soutien à des compétences fédérales nouvelles, veulent manifester leur bonne volonté — Tchernobyl oblige — mais ils se démasquent en refusant à l'Etat central un instrument qui pourrait fonctionner rapidement dans un secteur — l'électricité — où la consommation croît rapidement et où le potentiel d'économie est substantiel.

UN DIGNE REPRÉSENTANT DES MILIEUX D'AFFAIRES

A chaque élection des Chambres fédérales, le *Tages Anzeiger* publie un cahier spécial avec une brève fiche signalétique pour chacun des élus dans les deux Conseils. C'est ainsi que l'on apprend que le conseiller aux Etats radical Franco Masoni siège dans les conseils d'administration de la SBS (comité), Vaudoise assurances, Vaudoise vie et Société générale d'affichage, pour ne citer que les plus importants. Il préside en outre les conseils d'administration des Magazzini generali (Chiasso), du chemin de fer du Monte Generoso, de Losinger-Tessin, de la SA de navigation maritime Dorado et de quelques autres petites sociétés. De là à en déduire que l'avocat tessinois ne défend pas exactement les mêmes intérêts que l'ancien procureur du Sottoceneri...